

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2024 à 20h00
Séance n° 14/2024

Présents : ARANEO Christine, JENESTE Alain, DEPLACE Chantal, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, AUGIER Romain, BACHELET Carole, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusé : BAJARD Marie-Noelle donne pouvoir à FRISOT Carole,

Absents : CORRE Laurent, BOURLIERE Claudine (arrivée à 20h22)

Secrétaire de séance : AUGIER Romain

Date de la convocation : 25 novembre 2024

ORDRE DU JOUR :

- **INTERCOMMUNALITÉ**
 - Renouvellement convention DPO
 - Dotation à l'investissement
- **VOIRIE**
 - Travaux voirie 2025
 - Terrain de foot : éclairage
- **PERSONNEL**
 - Protection sociale complémentaire
 - Convention CDG 2023 2026 : avenant
 - Programme de formation mutualisé 2025 2027
- **BATIMENTS**
 - Salle des fêtes : avancée du chantier
 - Maison Monge : diagnostic
 - Ancienne école : travaux logement
 - Travaux divers
 - Révision loyer local commercial
- **ECOLE, SPORT, LOISIRS**
 - Pêche et rempoissonnement
 - AG Palettes complices
 - AG Partage et Détente
- **FINANCES**
 - DM
- **QUESTIONS DIVERSES**

Le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024 est approuvé.

Mme le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un point sur programme de formation mutualisé 2025 - 2027 ainsi que des décisions modificatives au budget 2024.

INTERCOMMUNALITÉ

1- Renouvellement convention DPO

Délibération 14-2024-1 : renouvellement de la convention DPO

Mme le Maire expose que la présente convention a pour objet de constituer un service unifié de Délégué à la protection des données (DPO) sur le fondement des dispositions de l'article 31 de la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et dans les conditions ci-après définies.

Ce service unifié s'inscrit dans une démarche de mutualisation consistant à optimiser les moyens et les ressources de la communauté d'agglomération et des autres entités membres.

Il s'agit de renouveler cette convention pour la période du 1/01/2025 au 31/12/2027.

La précédente convention fixait le tarif annuel à 1.60€ par habitant. La nouvelle convention ne fixe pas de tarif. Celui-ci sera communiqué dans un délai légal de 3 mois après la signature. En effet celui-ci est directement lié aux nombres de collectivités qui adhéreront.

Les élus s'accordent à dire que le coût doit être raisonnable.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de ce renouvellement de convention.

2- **Dotation à l'investissement**

Délibération 14-2024-2 : Participation de Roannais Agglomération à la Dotation d'Investissement Communal

20h22 arrivée BOURLIÈRE Claudine

Il convient d'acter le montant de l'attribution de compensation définitive pour 2024 et provisoire pour 2025 selon les informations ci-dessous :

Attribution de Compensation	AC 2024 Définitive	AC 2025 Provisoire
Fonctionnement	150 572	150 572
Investissement	0	25 000

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

VOIRIE

3- **Travaux voirie 2025**

Délibération 14-2024-3 : Voirie 2025 approbation du programme 2025 et demande de subvention au Département de la Loire

M. Jeneste expose les estimations réalisées par le Département en vue des travaux voirie 2025.

- VC n° 116 – Chemin des Plaines - 180 ml :	17 674.75 € HT
- VC n° 128 – Impasse de l'étang – 340 ml :	9 739.25 € HT
- VC n° 130 – Chemin des justices – 570 ml :	11 200 € HT
- VC n° 132 – Chemin de Gravinière – 85 ml :	14 710 € HT
- VC n° 109 – Route de chez Méchin – 1930 ml :	35 889.50 € HT
- VC n° 125 – Chemin de la Rose – 870 ml :	10 113 € HT
- VC n° 131 – Chemin des cimes – 1170 ml :	17 215 € HT

TOTAL

116 541.50 € HT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce programme de travaux pour 2025 et la demande de subvention au Département.

Travaux 2024 : les travaux sont terminés, le balayage se fera début décembre 2024.

4- **Terrain de foot**

Les travaux d'éclairage du terrain de foot sont terminés. Le résultat obtenu en termes de puissance d'éclairage est supérieur au résultat attendu.

5- **Réparation du matériel**

M. Jeneste explique que la mini pelle refonctionne. Les travaux de réparation sont terminés.

Le tracteur : hernie sur pneu avant. M. Jeneste propose de remplacer les 2 pneus avant par 2 pneus d'occasion pour le montant de 680 € HT montage compris. M. Matichard s'oppose à cette acquisition et serait plutôt favorable à l'acquisition d'équipements neufs (3070 € HT).

6- Etang des plaines

L'étang est vide. Un paillage est installé régulièrement pour éviter que la boue se répande dans l'étang en aval lors des épisodes pluvieux. La pêcherie est de nouveau remplie, une vidange, si la météo le permet sera nécessaire.

L'entreprise Jacquet interviendra en décembre pour le curage de l'étang.

PERSONNEL

7- Protection sociale complémentaire

Délibération 14-2024-4 : convention d'adhésion au contrat groupe protection sociale complémentaire, risque prévoyance

Initiée par l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 puis par le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) a introduit l'obligation de participation financière des employeurs publics au 1^{er} janvier 2025 pour la couverture prévoyance.

La réforme participe ainsi à l'amélioration des conditions de travail des agents publics ainsi qu'au maintien de leur niveau de vie et de leur santé et constitue également un élément d'attractivité pour le service public.

L'obligation légale à ce jour est fixée par le décret du 20 avril 2022 à 7€ / agent/ mois.

Pour permettre à l'ensemble des employeurs du département de bénéficier de dispositifs de PSC mutualisés, le CDG42 a lancé une consultation à l'été 2024 visant à renouveler son contrat collectif à adhésion facultative risque prévoyance, dès le 1^{er} janvier 2025.

À l'issue de la phase d'analyse, une convention de participation a été souscrite auprès de la société d'assurance Intérieure, représentée par l'intermédiaire en assurance Relyens.

GARANTIES MINIMALES OBLIGATOIRES		Taux de cotisation (collectivités de moins de 350 agents)
Incapacité de travail		
Versement d'indemnités journalières à compter :		
1) du passage à demi-traitement (agents fonctionnaires),	90% du revenu net	1,98%
2) du versement d'indemnités journalières versées par la Sécurité sociale et/ou du maintien du revenu par l'Employeur quelle que soit l'ancienneté de l'assuré		
Invalidité permanente		
Versement d'une rente mensuelle en cas de reconnaissance d'état en invalidité à la suite de maladie ou accident d'origine vie privée ou professionnelle (consécutif à un accident de service ou de travail ou de maladie professionnelle) :		90% du revenu net

Le coût de la cotisation mensuelle par agent est compris entre 18.35€ et 47.80€, et en moyenne de 37.39€.

Les élus souhaitent faire un geste supplémentaire en instaurant une participation supérieure à la participation légale. Il est proposé de participer à hauteur de 15€ / mois / agent ayant souscrit un contrat prévoyance via la convention de participation.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de la convention d'adhésion au contrat groupe protection sociale complémentaire, risque prévoyance et la participation d'un montant de 15€ / agent/ mois.

8- Convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG : avenant 1

Délibération 14-2024-5 : avenant n°1 à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG42

Mme le Maire rappelle l'adhésion à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG 42 par délibération le 25 novembre 2022.

L'évolution des services proposés sur la plateforme Pep's, ainsi que le déploiement de nouveaux services par l'intermédiaire du nouvel outil de liquidation GULi (Gestion Unifiée de la Liquidation) ont pour objectif de mutualiser les outils de retraite des agents territoriaux, hospitaliers et de l'Etat. Ces changements intervenus en septembre dernier entraînent de facto des modifications au niveau des services assurés par le CDG 42 au titre de la convention :

De nouveaux services sont à proposer :

- Demande de retraite CNRACL et RAFFP
- Simulation de retraite CNRACL
- Compte individuel retraite CNRACL

D'autres services inscrits dans la convention initiale sont à supprimer :

- Demande d'avis préalable
- Qualification des comptes individuels retraite (QCIR)
- Etablissement des cohortes

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de cet avenant.

9- Programme de formation mutualisée

Délibération 14-2024-6 : adoption du programme de formation mutualisé 2025-2027

Les axes du plan de formation mutualisé sont les suivants :

- Axe 1 : S'informer pour actualiser ses connaissances
- Axe 2 : Se professionnaliser et se perfectionner dans son cœur de métier
- Axe 3 : Prévenir les situations à risques et être acteur de la santé et sécurité au travail
- Axe 4 : Permettre et inciter les agents à être acteurs de leurs parcours professionnels
- Axe 5 : Intégrer le développement durable dans les pratiques professionnelles

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le programme de formation proposé par le CDG 2025-2027.

BATIMENTS

10- Salle des fêtes : avancée du chantier

M. Dumas rapporte que les travaux avancent sur le toit. Les travaux de façade seront réalisés début janvier.

M. Dumas a repris contact avec l'entreprise qui devait réaliser les travaux intérieurs suite au dégât des eaux dans le hall.

11- Maison Monge : diagnostic

M. Dumas rappelle que les charges locatives sont élevées pour les 2 locataires.

M. Zamaron technicien du SIEL s'est rendu sur place pour réaliser une thermographie du logement situé à l'étage.

Dans son rapport il propose dans un premier temps, d'aérer la laine de roche soufflée au grenier afin qu'elle regagne en efficacité, d'installer une VMC double flux et de calorifuger les tuyaux de la chaudière située dans la cave. Un gain de 10% maximum pourrait être réalisé ainsi.

D'autres travaux plus importants sont à étudier, notamment le remplacement de la chaudière fioul, vieillissante par une chaudière à granulés ou l'isolation intérieure et extérieure du bâtiment. L'isolation extérieure sera conditionnée par l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Pour la réalisation d'une isolation intérieure il est indispensable que l'appartement soit vide.

M. Dumas confirme donc qu'il prévoira le calorifugeage et l'installation d'une VMC double flux.

12- Ancienne école : travaux logement

Un des appartements situés à l'étage a été libéré. Il a besoin d'un nettoyage important. Un devis a été réalisé par une entreprise spécialisée. Compte tenu du coût élevé, M. Dumas propose de ne pas restituer la caution au locataire.

M. Dumas propose de réaliser des travaux de remplacement des sols abimés et remise en peinture des murs des pièces principales.

Des devis sont en attente de réception. Le point sera rediscuté lors de la prochaine séance.

13- Travaux divers

- Résidence Marguerite : M. Dumas annonce que les terrasses des appartements ont été posées.

M. Marquet propose que l'on ajoute à la signature des prochains baux une mention qui interdit de recouvrir les terrasses de matériaux empêchant la circulation de l'air.

- Le Bouchon de la 7 :

- Depuis plusieurs mois le rideau tissu intérieur ne fonctionne plus. M. Store est intervenu, a démonté le moteur du rideau. Si le moteur n'est pas réparable, il chiffrera un équipement neuf.

- Petit local : la toiture de ce local qui sert de stockage est vieillissante ce qui occasionne d'importantes fuites, le sol présente plusieurs niveaux, il n'a pas de porte. Il est donc nécessaire d'entreprendre une réfection totale. Un seul devis a été réalisé compte tenu de la difficulté de trouver des entreprises compétentes dans tous les domaines.

Devis JP Chevalier : 5253 € HT (pas de TVA)

M. Dumas a obtenu une remise commerciale Le coût sera de 5000€.

Mme BOURLIÈRE ne prend pas part au vote et M. MARQUET s'abstient.

14- Révision loyer commercial

Délibération 14-2024-7 : Révision de loyer annuelle non appliquée pour le Bouchon de la 7

Mme Le Maire donne lecture du courrier de Mme Sandra My qui sollicite le maintien du montant de son loyer pour 2025. En effet, conformément à la législation le montant du loyer fait l'objet d'une révision annuelle sur la base de l'indice des loyers commerciaux. Mme le Maire propose de ne pas appliquer cette révision en 2025.

Le conseil accepte à l'unanimité de maintenir le loyer à 830.34 € HT pour 2025.

ECOLE, SPORT, LOISIRS

15- Pêche et rempoissonnement

Mme Déplace annonce que l'entreprise Lacroix a livré 150 kg de gardons et 150 kg de tanches pour le montant de 1740.75€

La saison de pêche 2024 a rapporté 535€ (107 tickets vendus).

16- AG Palettes complices

Mme Déplace dresse le compte rendu de l'Assemblée Générale : 9 adhérents qui se retrouvent le vendredi après-midi salle des sociétés.

La présidente est désormais Mme Georget. Une exposition organisée par l'association se tiendra les 23/24/25 mai 2025.

17- AG Partage et Détente

Mme Aranéo présente le bilan de l'association. Les effectifs se maintiennent. La présidente est désormais Mme Abbat.

FINANCES

18- Décisions modificatives au budget

Délibération 14-2024-8 : DM 2

Il convient de réaliser les décisions modificatives au budget suivantes :

Opération 194 : Aménagement du cimetière

Budgétisé : 20 000 €

Dépensé : 20 178.60 € (10458 € Desmard / 9720.60 € Fessy)

Déficit : 178.60

→ DM de 180 € issus de l'opération 226 acquisition foncière (120 000 €)

Opération 273 : Voirie

Budgétisé : 151 000 €

Dépensé : 22 286.40 € (reliquat voirie 2023)

169 432.30 € (voirie 2024)

Déficit : 40 718.60 €

→ DM de 41 000 € issus de l'opération 226 acquisition foncière (120 000 €)

QUESTIONS DIVERSES

19- Rbst frais tenue électorale

Mme le Maire énonce les indemnités perçues pour la tenue des bureaux de vote :

- Elections Européennes : 111.33 €

- Elections législatives : 221.26 €

20- Tour du Roannais

L'association Le Tour du Roannais recherche une commune susceptible d'accueillir 3 départs et 3 arrivées d'étapes, sollicite une subvention de 2000€ et l'accueil dans une grande salle pour les repas. Cette manifestation se déroule les 24 et 25 mai 2025.

Les élus ne sont pas opposés mais la salle des fêtes accueille déjà l'exposition des Palettes Complices. On ne pourra donc pas répondre favorablement cette année.

21- Présence de Mme Ann Sieben

Mme Ann Sieben est américaine et sillonne à pied les routes de France pour visiter les villages qui ont pour nom ST MARTIN. Elle sera accueillie au gîte communal mercredi 4 décembre pour une nuit. Les conseillers qui le souhaitent peuvent prendre part au repas du mercredi soir en sa compagnie.

22- Pose des décors de Noël

Mme Frisot informe les élus que la pose des décorations de Noël a débuté ce jour et se terminera le samedi 7 décembre.

23- Banderole donnée par l'AMF

Mme le Maire informe les élus que la banderole tendue sur la façade de la mairie a été donnée par l'AMF en protestation aux coupes budgétaires prévues par le Gouvernement sur le budget des collectivités.

24- Dépôts sauvages ordures ménagères

Les élus et employés communaux doivent faire face à une recrudescence des dépôts sauvages.

Mme le Maire rappelle que ces dépôts sont passibles d'une amende.

25- Pot de Noël des employés


Mme Déplace informe les élus que le pot de Noël avec les employés est prévu le Vendredi 13 décembre à 19h.

Séance levée à 22h40

Le Secrétaire de séance



Le Maire



Mis en ligne sur le site le :

24 DEC. 2024